

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 novembre 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DLH 185** Modification de l'assiette foncière de diverses emprises communales louées à PARIS HABITAT OPH, à I3F et à ELOGIE-SIEMP dans le cadre de baux à construction.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément la modification de l'assiette foncière de diverses emprises communales louées à PARIS HABITAT OPH, à la Société I3F et à ELOGIE-SIEMP dans le cadre de baux à construction ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 4 juillet 2019 ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 20e arrondissement en date du 22 octobre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 9 novembre 2019. ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec PARIS HABITAT OPH (ou un autre bailleur du groupe), dont le siège social est situé 21bis, rue Claude Bernard (5e) :

- un avenant au bail à construction du 16 septembre 1982 portant location des parcelles CB 6 et 7 ; CA 3, situées 2-4 place Henri Matisse/12-14, rue Elisa Borey (20e), afin d'insérer dans son assiette la parcelle CA 118, située 14S rue Elisa Borey (20e) ;
- un avenant au bail à construction des 15 et 19 novembre 1979 portant location de la parcelle CA70 et des lots de volumes 71, 73 et 75 issus de la division volumétrique de la parcelle CA65, située 27-29 rue Fernand Léger, afin d'insérer dans son assiette le volume 74 et la parcelle BZ 101, située 32S rue des Amandiers (20e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société I3F (ou un autre bailleur du groupe), dont le siège social est situé 159, rue Nationale (13<sup>e</sup>), un avenant au bail à construction conclu le 3 décembre 1981 portant location de la parcelle CA 1, située 2-6b rue Elisa Borey/62-68 rue des Amandiers, afin d'insérer dans son assiette la parcelle CA 140, située 60P, rue des Amandiers (20e).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec ELOGIE-SIEMP dont le siège social est situé 8, bd d'Indochine (19e) un avenant au bail à construction du 4 juillet 1983 portant location de la parcelle BY49 située 69-73 rue des Amandiers/19-27 rue de Tlemcen (20e) afin d'insérer dans son assiette les parcelles BY 50 et 54, situées 29, rue de Tlemcen et 67, rue des Amandiers (20e).

Article 4 : Toutes les autres conditions de ces baux à construction demeureront inchangées.

Article 5 : Tous les frais entraînés par la rédaction et la publicité de ces avenants passés devant notaire seront à la charge des bailleurs sociaux concernés.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**